PRISE EN MAIN ISAPAYE CONNECT ISAPAYE 2021

SOMMAIRE

1.	1. EMBAUCHER UN SALARIÉ	3
	1.1 Mode assisté	3
	1.2 Mode expert	3
2	2. EFFECTUER UNE DPAE	4
	2.1 Renseigner les éléments impactant la DPAE pour les entreprises affiliées à la MSA	4
	ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Salariés	4
	2.2 Créer le fichier DPAE URSSAF et/ou MSA	4
3.	3. CALCULER UN BULLETIN DE SALAIRE	5
	3.1 Accéder au calcul du bulletin	5
	3.2 Modifier un élément variable ou une valeur de la fiche salarié	5
	3.2.1 Pour modifier un élément variable de paye (Heures supplémentaires, prime,)	5
	3.2.2 Pour modifier une donnée fixe ou la fiche salarié	5
	3.3 Saisir une absence lors du calcul du bulletin	5
	3.4 Saisir une absence hors bulletin de paye	6
4	4. SORTIR UN SALARIÉ	6
	4.1 Sortir un salarié depuis sa fiche	6
	4.2 Sortir un salarié depuis le calcul de bulletin	6
	4.3 Passer un salarié de contrat CDD à contrat CDI	7
5.	5. LES SIGNALEMENTS	7
6	6. LA DSN MENSUELLE	8
	6.1 Calculer et envoyer la DSN mensuelle	8
	6.2 Contrôler la conformité de la DSN mensuelle	8
7.	7. CLOTURER LES BULLETINS DE SALAIRE	9
8	8. EFFECTUER LES ÉCRITURES COMPTABLES	9
	8.1 Paramétrer le dossier	9
	8.2. Export des écritures comptables	۵

1. EMBAUCHER UN SALARIÉ

L'embauche d'un salarié peut se réaliser en mode assisté ou en mode expert.

Le mode assisté permet d'être guidé dans les informations à compléter. Le mode expert permet de créer rapidement le salarié, et de compléter les éléments du contrat ensuite.

1.1 Mode assisté

ÉTAPE 1 : cliquer sur Salaires/Salariés/Entrée

ÉTAPE 2 : cliquer sur Nouveau salarié

ÉTAPE 3 : l'assistant à l'embauche s'ouvre, cliquer sur **suivant**.

Les différentes étapes et choix lors de l'embauche d'un salarié en mode assisté

Identification du salarié

Renseigner les différentes zones et faire suivant

Le logiciel reconnait un salarié ayant déjà été présent dans l'entreprise

- Il s'agit du salarié à réembaucher, cocher : **Réembaucher le salarié choisi dans la liste**

- Il ne s'agit pas d'un nouveau salarié, cocher : **Embaucher un nouveau salarié**

Le salarié n'a jamais été embauché dans l'entreprise

Ajouter un contrat

Dans le cas d'un salarié reconnu, le matricule se renseigne automatiquement Renseigner les différentes zones et faire **suivant**

Choix de la recopie: OUI

Choisir l'entreprise et le salarié à recopier et cliquer sur **suivant**

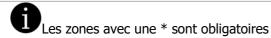
Cocher les éléments à recopier puis cliquer sur suivant.

Astuce: Cliquer sur **Détails**, permet de visualiser les éléments que l'on peut recopier.

Choix de la recopie: NON

Modification du salarié

Renseigner les éléments des différents onglets, puis cliquer sur suivant et terminer



Les fiches d'aide en ligne 2.00X apportent plus de précisions sur l'embauche et ou la réembauche d'un salarié.

1.2 Mode expert

Pour réaliser l'embauche d'un salarié en mode expert, il faut:

ÉTAPE 1 : cliquer sur l'onglet Options/Préférences/Par utilisateur

ÉTAPE 2 : choisir Embauche/Réembauche

ÉTAPE 3 : cliquer sur **Expert** ÉTAPE 4 : enregistrer et fermer

aller dans l'onglet **Options/Préférences/Générales/Générales**, pour effectuer ce choix pour tous les utilisateurs.

ISAPAYE 2021 Page 3/10

Puis pour réaliser l'embauche :

ÉTAPE 1 : cliquer sur l'onglet Salaires/Salariés/Entrée

ÉTAPE 2 : cliquer sur Nouveau salarié

ÉTAPE 3 : la fenêtre **Embaucher/Réembaucher** s'ouvre

ÉTAPE 4 : renseigner le nom ou le matricule du salarié

ÉTAPE 5 : pour une première embauche, le matricule est obligatoire

ÉTAPE 6 : le logiciel peut reconnaître un salarié déjà présent, et faire ou non une recopie.

ÉTAPE 7 : dans le cas d'une recopie, choisir le salarié source, et faire Ok

ÉTAPE 8 : une fois le salarié créé, renseigner les éléments des différents onglets dans

Salaires/Salariés/Modification

2. EFFECTUER UNE DPAE

2.1 Renseigner les éléments impactant la DPAE pour les entreprises affiliées à la MSA

ÉTAPE 1 : aller en **Accueil/Informations/Salariés**.

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné.

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Déclarations/DPAE MSA

ÉTAPE 4 : renseigner les différents éléments impactant la DPAE à effectuer

2.2 Créer le fichier DPAE URSSAF et/ou MSA

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/Déclaratif/Déclarations événementielles DPAE.

ÉTAPE 2 : cocher la ou les entreprises concernées

ÉTAPE 3 : choisir les dates

ÉTAPE 4 : cliquer sur **accéder aux déclarations**. ÉTAPE 5 : cocher la ou les déclarations à calculer

ÉTAPE 6 : cliquer sur Calculer

Remarque : Si la déclaration a déjà été calculée, il faut cliquer sur recalculer.

Un onglet s'ouvre avec le rapport de vérification.

Les éléments manquants sont à renseigner dans la fiche **salarié**, ou directement dans la déclaration en cliquant sur

Lorsque la DPAE est prête à être envoyée, le symbole



Pour créer le fichier:

ÉTAPE 1 : cliquer sur Envoyer/Editer

ÉTAPE 2 : dans la fenêtre suivante, cliquer sur Gestion de fichiers\Transfert.



Dans la fenêtre d'envoi, les déclarations sont filtrées par DPAE MSA et DPAE URSSAF.

3. CALCULER UN BULLETIN DE SALAIRE

3.1 Accéder au calcul du bulletin

ÉTAPE 1 : aller dans Accueil/Bulletins de salarie/Calcul

ÉTAPE 2 : se placer sur le salarié

sur la partie droite du calcul de bulletin, les informations sur la période de paye, le contrat et le modèle de bulletin sont présentes.

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Bulletin

Les salariés sont filtrés sur leur présence sur la période. Pour modifier le filtre, cliquer sur la période Bulletins des salariés présents sur la période

3.2 Modifier un élément variable ou une valeur de la fiche salarié

3.2.1 Pour modifier un élément variable de paye (Heures supplémentaires, prime, ...)

ÉTAPE 1 : aller dans l'onglet Valeurs mensuelles du calcul de bulletin

ÉTAPE 2 : modifier ou renseigner l'élément variable souhaité

ÉTAPE 3 : revenir sur l'onglet Bulletin

3.2.2 Pour modifier une donnée fixe ou la fiche salarié

Depuis le calcul de bulletin de salaire, il est possible d'accéder aux données fixes et à la fiche **salarié** à l'aide du bandeau supérieur.



Les modifications à apporter dans la fiche **salarié** peuvent ainsi être effectuées sans annuler le bulletin.

ÉTAPE 1 : dans le bandeau supérieur, cliquer sur Salarié/Accéder à la fiche salarié ou Salarié/Accéder aux données fixes

ÉTAPE 2 : apporter les modifications souhaitées

ÉTAPE 3 : enregistrer les modifications

ÉTAPE 4 : retourner sur le calcul de bulletin

ÉTAPE 5 : actualiser en cliquant sur Actualisation présent dans le bandeau supérieur

3.3 Saisir une absence lors du calcul du bulletin

ÉTAPE 1 : en calcul de bulletin, cliquer sur **Absences** dans le bandeau supérieur

ÉTAPE 2 : cliquer sur ajouter une **Absence**, **Ajouter un arrêt de travail** ou **Ajouter une suspension de contrat**

ÉTAPE 3 : compléter les éléments dans la fenêtre qui s'ouvre

ÉTAPE 4 : si la valorisation des périodes d'absence est activée , l'absence apparaîtra sur le bulletin, sinon, aller saisir les éléments de l'absence (heures, prorata plafond, ...) dans les **Valeurs mensuelles**

La saisie de l'arrêt de travail permet la création de son signalement.

3.4 Saisir une absence hors bulletin de paye

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Bulletin de paye/Absences

ÉTAPE 2 : cocher uniquement le salarié absent

ÉTAPE 3 : cliquer sur le filtre si besoin

ÉTAPE 4 : cliquer sur ajouter une **Absence**, **Ajouter un arrêt de travail** ou **Ajouter une suspension de contrat**

ÉTAPE 5 : compléter les éléments dans la fenêtre qui s'ouvre



La saisie de l'arrêt de travail permet la création de son signalement.

4. SORTIR UN SALARIÉ

Il est possible de renseigner la sortie d'un salarié depuis sa fiche **salarié** ou depuis le **calcul de bulletin** le mois de la sortie.

4.1 Sortir un salarié depuis sa fiche

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/salariés

ÉTAPE 2 : se placer sur le salarié qui sort

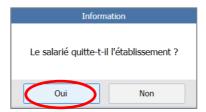
ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Contrat

ÉTAPE 4 : saisir la date de fin du contrat dans la zone Période contractuelle

ÉTAPE 5 : saisir le motif de fin de période, le dernier jour travaillé

ÉTAPE 6 : cocher Pas de clause de préavis applicable si besoin

ÉTAPE 7 : cliquer sur oui, à la question : Le salarié quitte t'il l'établissement ?



En cliquant sur **Oui**, cela permettra l'établissement de son attestation Pôle emploi. Si le salarié est réembauché plus tard, ou même sur le même mois, il quitte réellement l'entreprise jusqu'à sa réembauche. Il est donc très important de cliquer sur **OUI**.

ÉTAPE 8 : lors de l'établissement du bulletin de salaire, compléter si besoin l'onglet DSN/Fin de contrat

4.2 Sortir un salarié depuis le calcul de bulletin

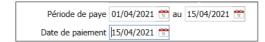
En effectuant le dernier bulletin du salarié, il est possible de renseigner sa sortie:

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : se placer sur le salarié qui sort

ÉTAPE 3 : dans la période de paye, saisir la date de fin du contrat et la date de paiement

- vxx.xx. - Mise à jour : 24/09/2021 - Groupe ISAGRI



ÉTAPE 4 : dans la zone **Période contractuelle**, cocher **Le salarié quitte l'établissement à la date** de fin du bulletin

ÉTAPE 5 : saisir le motif de fin

ÉTAPE 6 : saisir ou modifier si besoin le dernier jour travaillé

ÉTAPE 7 : effectuer le bulletin du salarié

ÉTAPE 8 : compléter l'onglet **DSN/Fin de contrat**

ISAPAYE 2021 Page 6/10

En cochant **Le salarié quitte l'établissement à la date de fin du bulletin**, cela permettra l'établissement de son attestation Pôle emploi. Si le salarié est réembauché plus tard, ou même sur le même mois, il quitte réellement l'entreprise jusqu'à sa réembauche.

4.3 Passer un salarié de contrat CDD à contrat CDI

Le contrat CDD du salarié prend fin, mais il ne s'agit pas de la sortie du salarié. Il ne quitte pas l'entreprise.

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/salariés

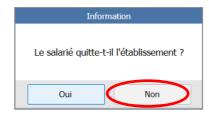
ÉTAPE 2 : se placer sur le salarié

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Contrat

ÉTAPE 4 : saisir la date de fin du contrat CDD dans la zone Période contractuelle

ÉTAPE 5 : saisir le motif de fin de période **FIN_CDD.STD** et le dernier jour travaillé

ÉTAPE 6 : cliquer sur NON, à la question: Le salarié quitte t'il l'établissement?



ÉTAPE 7 : lors de l'établissement du dernier bulletin de salaire de la période CDD, dans l'onglet **DSN/Fin de contrat**, cocher **Pas de signalement**.

Si le dernier bulletin de la période CDD a déjà été calculé, il sera nécessaire de le revalider après avoir saisi la date de fin du CDD, et de cocher Pas de signalement dans l'onglet DSN/Fin de contrat.

Si la DSN du mois de la fin du CDD a déjà été calculée et déposée, il n'est pas nécessaire de la recalculer.

En cochant **Pas de signalement** dans le calcul de bulletin, le signalement de fin de contrat ne sera pas créé en DSN, et lors de la "vraie" sortie du salarié, les périodes CDD et CDI s'ajouteront dans l'attestation Pôle emploi.

Une fois le dernier bulletin CDD établi et clôturé, il sera nécessaire de modifier les informations du contrat du salarié pour son passage en CDI (Contrat, modèle de bulletin, ...).

5. LES SIGNALEMENTS

Le signalement d'arrêt maladie, accident du travail, maternité ou paternité, a été généré avec la saisie de l'arrêt (<u>Saisie d'une absence en calcul de bulletin</u> ou <u>Saisie d'une absence hors bulletin</u>).

Le signalement de fin de contrat a été généré avec le calcul du bulletin de salaire (<u>Sortir le salarié depuis sa fiche</u> ou <u>Sortir un salarié depuis le calcul de bulletin</u>).

Pour déposer le ou les signalements :

ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 2 : sélectionner la période au cours de laquelle l'évènement est intervenu

ÉTAPE 3 : cliquer sur Accéder aux déclarations

ÉTAPE 4 : sélectionner le signalement

ÉTAPE 5 : cliquer sur **Envoyer/Éditer**

ÉTAPE 6 : sélectionner l'Emetteur et le Contact

ISAPAYE 2021 Page 7/10

ÉTAPE 7 : sélectionner le signalement puis dans le ruban cliquer sur Dépôt sur le portail

La prolongation d'un arrêt de travail et la reprise anticipée sont traitées dans les fiches d'aide 5.007 et 12.003.

6. LA DSN MENSUELLE

6.1 Calculer et envoyer la DSN mensuelle

ÉTAPE 1 : aller dans le menu Déclarations/Déclaratif/DSN mensuelles

ÉTAPE 2 : sélectionner le mois et l'année d'exigibilité

ÉTAPE 3 : cliquer sur Accéder aux déclarations

ÉTAPE 4 : sélectionner la ou les entreprises

ÉTAPE 5 : cliquer sur Calculer/Recalculer

ÉTAPE 6 : si le rapport est **Ok**, retourner sur l'onglet **DSN mensuelles** sinon corriger les anomalies et recommencer depuis l'étape 1

ÉTAPE 7 : cliquer sur Envoyer/Éditer

ÉTAPE 8 : sélectionner l'émetteur et le contact

ÉTAPE 9 : dans le ruban cliquer sur Dépôt sur le portail

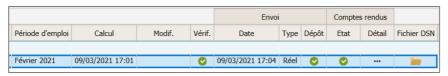
6.2 Contrôler la conformité de la DSN mensuelle

ÉTAPE 1 : aller dans le menu Déclarations/Déclaratif/DSN mensuelles

ÉTAPE 2 : sélectionner le mois et l'année d'exigibilité

ÉTAPE 3 : cliquer sur Accéder aux déclarations

ÉTAPE 4 : sélectionner la ou les entreprises



Suite au dépôt sur le portail, il est possible de vérifier la conformité de la DSN en fonction du pictogramme présent dans la colonne **État**.



ÉTAPE 5 : pour accéder aux comptes-rendus et aux bilans d'anomalies, cliquer sur Détail

ÉTAPE 6 : cliquer sur Voir ou Télécharger.



ISAPAYE 2021 - vxx.xx. - Mise à jour : 24/09/2021 - Groupe ISAGRI

7. CLOTURER LES BULLETINS DE SALAIRE

Après chaque période de paye, les bulletins doivent être clôturés pour passer à la période suivante.

ÉTAPE 1 : aller dans Accueil/Bulletins de salaires/Clôture

Tous les bulletins en attente de clôture apparaissent sélectionnés

ÉTAPE 2 : décocher si besoin les bulletins qui ne sont pas à clôturer

ÉTAPE 3 : cliquer sur **Clôturer**

ÉTAPE 4 : le salarié se retrouve dans la partie basse de l'écran

Pour ne clôturer qu'un seul bulletin :

ÉTAPE 1 : décocher la case en haut dans l'entête de colonne pour désélectionner tous les salariés

ÉTAPE 2 : cocher le salarié à clôturer

ÉTAPE 3 : cliquer sur Clôturer en haut à gauche

8. EFFECTUER LES ÉCRITURES COMPTABLES

8.1 Paramétrer le dossier

Afin de générer les écritures comptables, il est nécessaire de choisir un plan comptable pour l'entreprise :

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Entreprise/Modifier

ÉTAPE 2 : déployer la Liste des établissements

ÉTAPE 3 : se placer au niveau de l'entreprise

ÉTAPE 4 : aller dans l'onglet Comptabilité

ÉTAPE 5 : renseigner les différents éléments

8.2 Export des écritures comptables

Depuis ISAPAYE, il est possible d'imprimer et/ou de générer les écritures comptables :

ÉTAPE 1 : aller en Editions/Autres/Ecritures comptables

ÉTAPE 2 : choisir la période comptable à éditer et/ou générer

L'entreprise active dans le logiciel est cochée automatiquement.

Il est possible de cocher plusieurs entreprises.

Pour cocher toutes les entreprises, décocher la case en haut dans l'entête de colonne, puis la recocher.

Il est possible de générer les écritures comptables de plusieurs façons, en cliquant dans le bandeau supérieur:

Choix de génération	Informations	Manipulations
Transfert Isacompta	Permet de générer un fichier en .ECR, qui peut être intégré dans Isacompta	Choisir le dossier où enregistrer le fichier Par exemple: C: ISACOWP MAJ
Ecriture fichier	Permet de générer un fichier texte des écritures comptables .TXT	Choisir l'emplacement de la création du fichier
Aperçu	Permet de visualiser les écritures comptables	Il est possible d'imprimer l'aperçu des écritures comptables, en cliquant ensuite sur Impression dans le bandeau supérieur

ISAPAYE 2021 - vxx.xx. - Mise à jour : 24/09/2021 - Groupe ISAGRI

Imprimer	Permet d'éditer les écritures comptables	
Générer PDF	Permet de générer un fichier PDF des écritures comptables. Le fichier est généré dans les archives PDF	Pour retrouver le chemin où sont déposés les documents archivés, aller dans Options/Préférences/Générales/Archivage de documents
Exporter	Permet de générer le fichier au format TXT/CSV ou XML	

Cette documentation correspond à la version xx.xx. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

ISAPAYE 2021 - vxx.xx. - Mise à jour : 24/09/2021 - Groupe ISAGRI